



Mission régionale d'autorité environnementale

Martinique

Compte-rendu et relevé de décision de la réunion du 23 juillet 2018 de la MRAe Martinique

Participants :

MRAe : José Nosel, membre associé ; François-Régis Orizet, président

DEAL : Aline da Costa Marques , unité Evaluation environnementale ; Manuela Inès, cheffe du service Connaissance, prospective et développement territorial

I- Points soumis à délibération

I-1) Le compte-rendu de la réunion de la MRAe du 25 juin 2018 est approuvé.

I-2) La MRAe a adopté la décision au cas par cas ci-jointe relative à la modification simplifiée du PLU de Saint-Esprit (*dossier non soumis à évaluation environnementale*).

I-3) La MRAe a adopté la décision au cas par cas ci-jointe relative à la révision générale du PLU de Saint-Esprit (*dossier soumis à évaluation environnementale*).

I-4) La MRAe a adopté le projet d'avis ci-joint relatif à l'étude d'impact du projet d'aménagement littoral porté par la Communauté d'agglomération de l'Espace Sud se la Martinique (CAESM) au lieu-dit « Habitation Maupéou » à Rivière-Salée.

I-5) La MRAe a adopté le projet d'avis ci-joint relatif à l'étude d'impact du projet d'aménagement d'un quartier résidentiel et touristique sur la parcelle D93 au lieu-dit « Hameau de Grande Anse » aux Anses d'Arlet.

II- Points non soumis à délibération

Deux avis seront rendus par délégation par François-Régis Orizet entre le 20 et le 24 août (projet de révision du PLU de Sainte-Luce et projet d'avis sur le projet d'aménagement de zones de mouillage sur les communes de Saint-Pierre et du Carbet (suite à décision au cas par cas du 8/12L2017).

En cas d'absence de François-Régis Orizet du 3 au 8 septembre, M. José Nosel signerait par délégation d'éventuels avis devant être rendus début septembre.

Le 23 juillet 2018

Le président de la MRAe

François-Régis Orizet